

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joel Lajeunesse

<https://www.cadre21.org/membres/a9e27a611290c41884d6ba79>

Date d'obtention : 2021-03-08 16:34:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode efficace pour encadrer la démarche d'intervention par rapport au sextage tout en gardant à l'œil les rôles et responsabilités de chacun des intervenants dans le dossier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout! Je suis super content d'avoir une démarche claire et simple.

Je me baserai toujours sur la trousse sexto lorsque j'aurai une situation de sextage à l'école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas chercher à voir les images ou le contenu.

Être une personne guidée par la bienveillance et le non-jugement.